

## ENSEIGNEMENT Pas de CESS, les écoles s'impatientent

Cette année, les diplômes de secondaire, les CESS, tardent à sortir de l'administration. Les jeunes ont réussi leur rhéto en juin ou en septembre 2017, mais n'ont toujours pas de CESS, à cause du changement d'un modèle informatique. « *Tout est fait pour qu'à moyen terme, ce soit mieux organisé et plus vérifiable, grâce à un code-barres. Mais il y a un problème de compatibilité et d'écriture au niveau des logiciels* », explique Éric Étienne, porte-parole de la ministre de l'Enseignement.

Interpellée à ce sujet le mois dernier, la ministre Schyns avait répondu : « *En attendant la délivrance du CESS validé, l'attestation provisoire de réussite du CESS par l'élève, délivrée par le Conseil de classe, est valable. Il n'y a pas de date limite à la validité de ce document. Il est valable jusqu'à la validation du CESS par le service de la Sanction des études, des jurys et de la réglementation.* »

Mais les écoles supérieures s'impatientent. Une étudiante de 1<sup>er</sup> bloc à l'IHECS s'est entendue dire oralement « *Vous n'aurez pas vos points tant que vous ne rentrerez pas le CESS original* », tandis qu'une autre, inscrite à

l'UCL, a reçu un mail l'enjoignant à rentrer le CESS – qu'elle n'a toujours pas reçu pour le 15 juin au plus tard. C'est la panique à bord chez les deux jeunes, déjà stressées par les examens... Comment organiser les vacances, et la seconde session, si on ne reçoit pas les cotes des épreuves ?

Le cabinet Schyns se veut rassurant, et revient sur le CESS provisoire : « *il y a celui délivré par l'école, mais on peut demander un certificat supplémentaire, délivré par l'administration, qui certifie que l'étudiant concerné fait partie des listings.* » Et donc, l'administration, qui a pris du retard à cause des problèmes de programmes informatiques, risque d'allonger les délais parce qu'elle se retrouverait avec une tâche supplémentaire, celle de délivrer une 2<sup>e</sup> attestation provisoire, en plus de celle que l'école avait déjà envoyée à ses élèves diplômés.

La bonne nouvelle, c'est que la ministre Schyns a demandé un assouplissement au ministre Marcourt. « *C'est une année de transition* », répète le cabinet Schyns. Mais ça fait une belle jambe aux étudiants nés en 1999... ■

**A.S.**